

# Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni le 8 mars 2018 à 18h au siège administratif de la Communauté de Communes à POULDREUZIC

*LE JEUDI HUIT MARS DEUX MILLE DIX HUIT à dix- huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif de la Communauté de Communes à POULDREUZIC, sur convocation de Pierre PLOUZENNEC, Président.*

**Etaient présents:** BOLZER Claude , BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis , CHATALIC Ronan, COUROT Christine ( départ à 21h), COZIC Noël, CROCQ Jean Luc ( arrivé à 18h10), DANIEL Huguette, GLOANEC Pierre, HUET Elisabeth ( départ à 21h10), JOLIVET Christian, KERLOCH Josiane ( arrivée à 18h15), LANNOU Annie, LE BERRE Albert, LE BERRE Pierre, LE BLEIS Jean François, LE GALL Thierry, LE GUELLEC Yves, LE SCAON Véronique, OLIVIER Martine ( départ à 21h), PLOUHINEC Jocelyne, PLOUZENNEC Pierre, RASSENEUR Emmanuelle, RONARCH Philippe, SCUILLER Katell ( départ à 20h), YANNIC Jean-Bernard.

**Etaient représenté ( es ) :** CALVEZ Jean Luc ( pouvoir à Jean François LE BLEIS), CANEVET Michel ( pouvoir à Josiane KERLOCH), CONAN Solène ( pouvoir à Noël COZIC), DRAOULEC Pierre ( pouvoir à Christine COUROT ), DROVAL Sylviane ( pouvoir à Michel BUREL), PETON Gabrielle ( pouvoir à Jean Bernard YANNIC), SANDRIN Philippe ( pouvoir à Pierre PLOUZENNEC).

**Etait absent:**

*Secrétaire de séance : Claude BOLZER*

*Membres en exercice : 34*

*Présents/représentés : 34*

*Date de convocation et de transmission : 2 mars 2018.*

*Votants : 34 Exprimés : 34*

\*\*\*\*\*

## **Objet 1 : Modification des statuts**

**Sur proposition du Président Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- prend acte de l'amendement adopté en fin d'année 2017, ramenant le nombre de compétences à exercer pour bénéficier de la DGF bonifiée de 9 à 8, sur une liste de 12 compétences.
- décide d'inscrire dans nos statuts la compétence assainissement – collectif et non collectif – en compétence facultative, et reporte de ce fait à l'exercice de la compétence eaux pluviales à 2020
- confirme la nécessité de se préparer à un transfert de la compétence eaux pluviales pour 2020 : schéma directeur à réaliser au préalable par toutes les communes, études techniques et financières à mener.

\*\*\*\*\*

**Objet 2 : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC**, expose au Conseil Communautaire que le DOB, doit obligatoirement être tenu deux mois au maximum avant le vote du budget dans les Communes de 3500 habitants et plus. La loi NOTRe du 7 août 2015 a imposé de nouvelles obligations.

Le DOB s'effectue sur la base d'un ROB (rapport d'orientations budgétaires, qui rappelle le contexte général, les évolutions de dépenses et recettes, les engagements pluri-annuels de nos investissements et leur financement, les informations relatives à la dette).

Depuis 2016, le DOB des EPCI doit être obligatoirement transmis aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours. Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à disposition du public au siège de l'EPCI et le public doit être informé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication, ...)

Cette année une nouvelle règle s'impose.

La loi de programmation a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités concernées par le DOB : son article 13 prévoit que la collectivité précise ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution concernant le besoin de financement annuel.

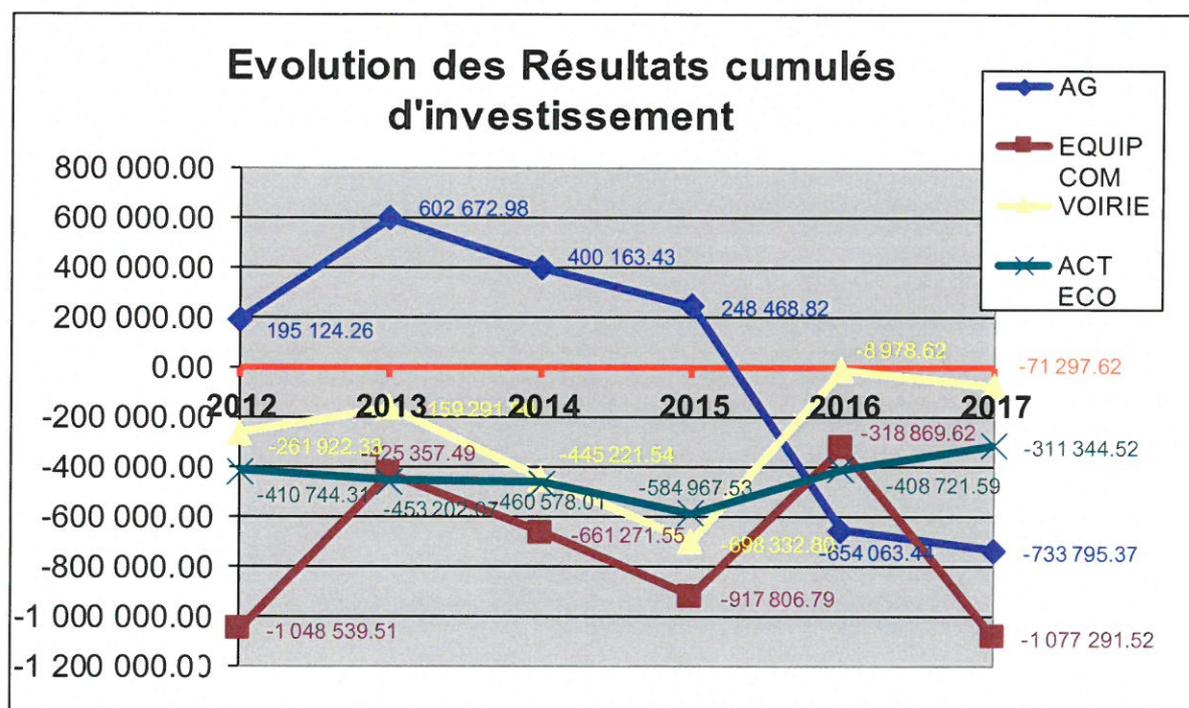
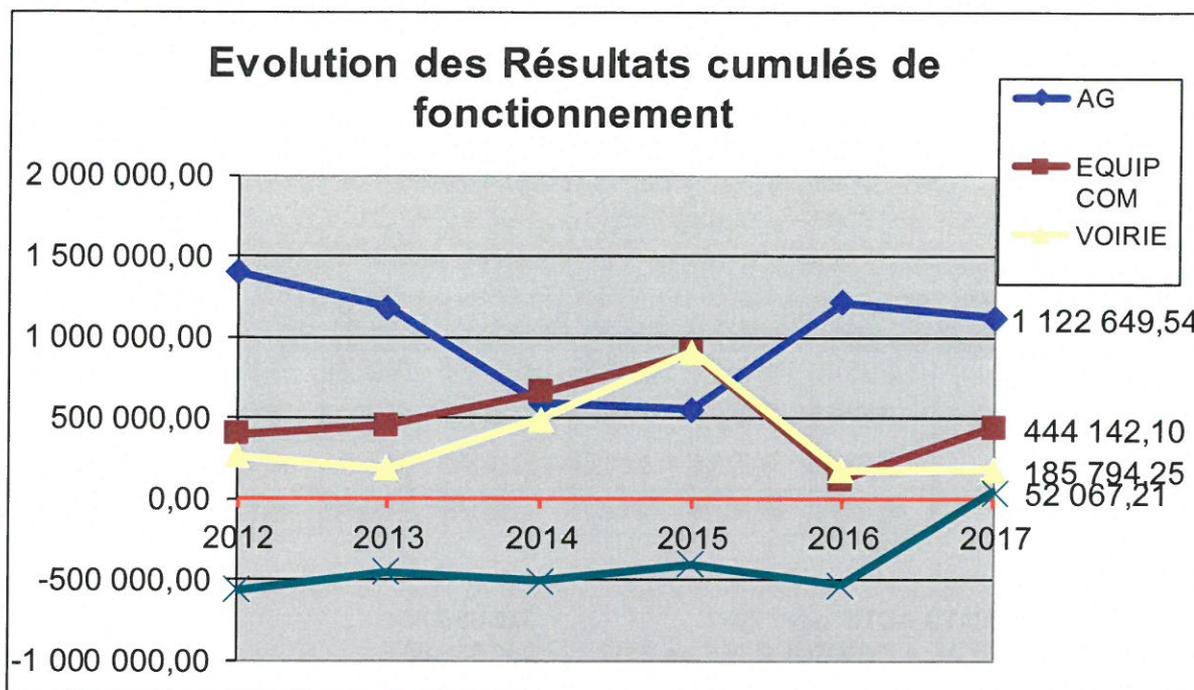
**Le Conseil Communautaire prend acte du débat intervenu sur le rapport du Président.**

\*\*\*\*\*

**Objet 2-1 : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018/Finances communautaires**

**Sur le rapport de Noël COZIC**, 1<sup>er</sup> Vice-président, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2018, concernant les Finances Communautaires et pris acte du débat intervenu

**Les Résultats « prévisionnels » 2017**

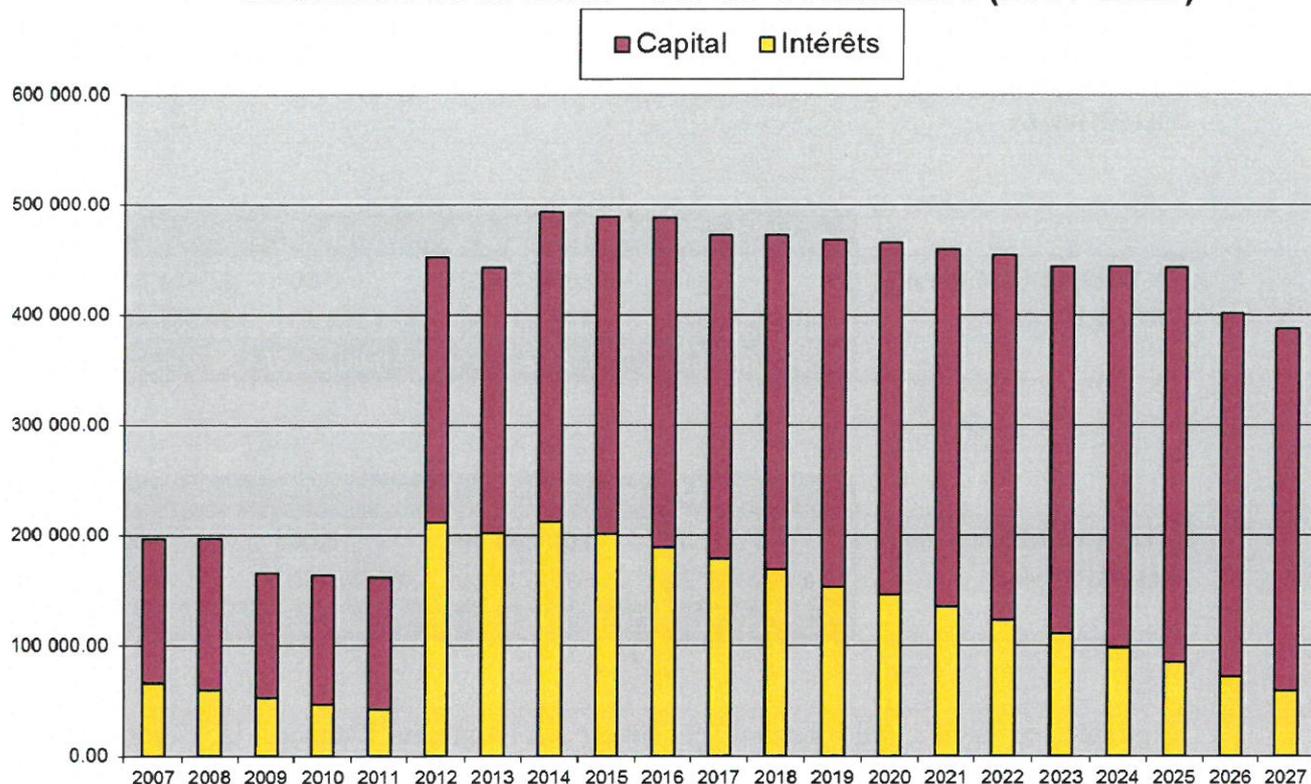


La Capacité d'Autofinancement (CAF) pour le budget « principal » et ses 4 budgets « annexes »

Elle représente ce que peut dégager la Collectivité chaque année afin de rembourser le capital emprunté et permettre les investissements futurs.



## Evolution de la dette - Cté de Communes (2007-2027)



**L'endettement de la Collectivité est raisonnable actuellement (étant précisé que la dette affichée ne tient pas compte de la participation des Communes à l'annuité de la dette pour les équipements communautaires).**

Voici deux ratios calculés sur 2017, qui permettent de juger de la situation actuelle de la collectivité.

Ces ratios n'ont d'intérêt que s'ils sont comparés avec ceux de collectivités ressemblantes et qu'ils sont suivis dans le temps.

### 1 - EN COURS DE LA DETTE PAR HABITANT en €

	TOUS BUDGETS
EN COURS DETTE (K en €)	4 574 329.61
POPULATION INSEE	18 233.00
	<b>250.88</b>

Elle représente ce que chaque habitant du territoire devrait payer si la Collectivité remboursait le Capital restant dû en une seule fois

**Ratio moyen pour les groupements de Communes à fiscalité propre en 2016 = 184 €**

### 2 - ANNUITE DE LA DETTE PAR HABITANT en €

	TOUS BUDGETS
ANNUITE DE LA DETTE (K en €)	473 210.26
POPULATION INSEE	18 233.00
	<b>25.95</b>

C'est le montant supporté par chaque habitant du territoire, tous les ans, pour financer le remboursement de la dette.

**Aucun élément de comparaison entre groupements de Communes à fiscalité propre, mais sur le territoire elle oscille, pour les Communes, entre 14 et 148 € par habitant, la moyenne nationale étant de 123 €.**

Un des éléments intéressant à connaître également est la **CAPACITE de DESENDETTEMENT de la COLLECTIVITE :**

	AG	EQUIPCOM	VOIRIE	ACT ECO	TOTAL
EN COURS DETTE (K en €)	0.00	3 845 075.79	0.00	42 481.67	3 887 557.46
CAF BRUTE en €	1 296 600.47	448 096.60	275 155.25	157 567.46	2 177 419.78
	<b>0.00</b>	<b>8.58</b>	<b>0.00</b>	<b>0.27</b>	<b>1.79</b>

	ASST COLL	EAU POTABLE	DECHETS	ANC	TOTAL
EN COURS DETTE (K en €)	477 131.76	209 640.39	0.00	0.00	686 772.15
CAF BRUTE en €	1 302 027.68	1 317 633.66	389 005.50	0.00	3 008 666.84
	<b>0.37</b>	<b>0.16</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.23</b>

Exprimée en année, elle permet de savoir en combien d'années la Communauté de Communes pourrait rembourser le capital de sa dette si elle y consacrait l'ensemble de la sa capacité d'autofinancement.

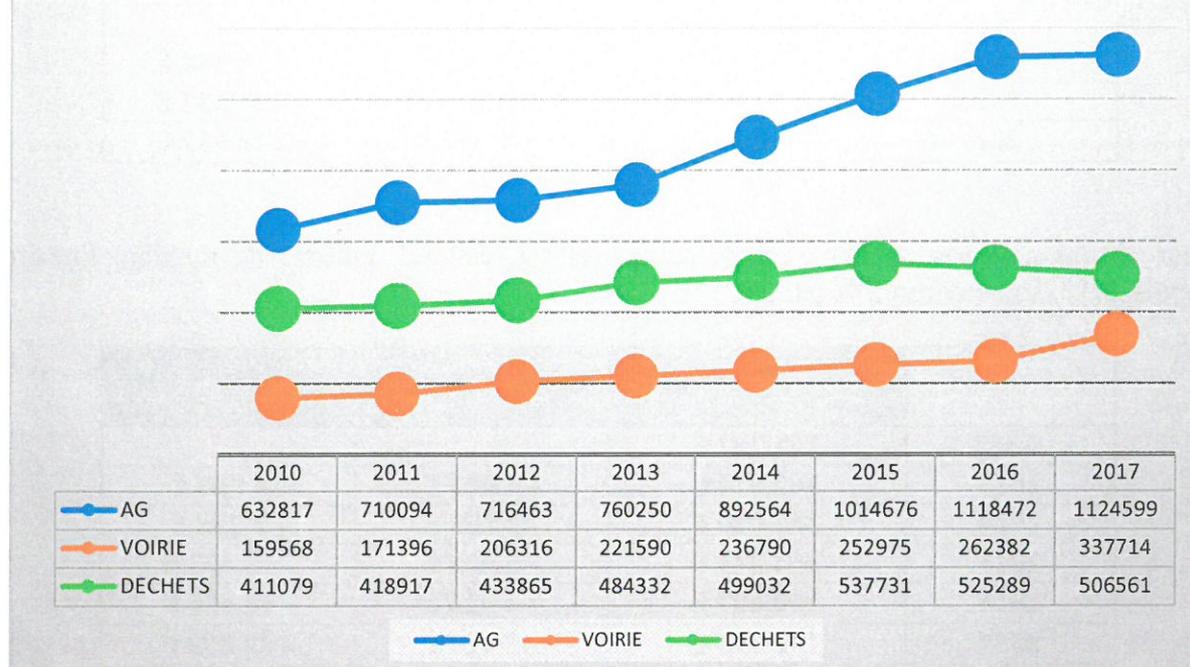
**En l'état actuel, elle mettrait 2.02 années (1.79 + 0.23), tous budgets confondus.**

Par contre, sur les équipements communautaires, le résultat est d'un peu plus de 8.5 années. Sur ce budget, les emprunts relatifs à l'AVEL DRO, au POLE NAUTIQUE et à la HALLE RAPHALEN seront successivement soldés en 2026, 2027 et 2031.

**Pour mémoire, il est considéré que la capacité de désendettement d'une Collectivité est correcte tant qu'elle ne dépasse pas 10 voire 12 années.**

## L'évolution des Charges de Personnel

## Evolution des charges de personnel 2010-2017



Le graphique montre l'évolution, des dépenses de personnel de 2010 à 2017, sur les 3 budgets qui en portent : ADMINISTRATION GENERALE, VOIRIE, DECHETS.

Sur 2018, il conviendrait de prévoir une augmentation de 24 000 € sur les charges de personnel afin de palier notamment la suppression des emplois aidés existants : transformation d'un emploi aidé en emploi permanent sur l'année, emploi de personnel non permanent sur l'année pour un équivalent de 14 mois, ainsi qu'à la transformation éventuelle de la quotité de travail sur un emploi existant pour le passer à temps plein.

Pour ce qui concerne les DECHETS, c'est l'année 2016 qui avait été impactée par le besoin en personnel après la reprise du centre de transfert de Méot à POULDREUZIC, ainsi que pour l'organisation de l'accueil en déchèterie. Malgré 1 création de poste, l'ensemble des postes existants étant déjà pourvus en 2016 et en 2017 par des contractuels, l'exercice 2018 ne devrait donc qu'évoluer à la marge.

A prévoir également sur 2018, la mise en place de la réforme du régime indemnitaire, mais dont on ne connaît pas à ce stade de la réflexion, l'impact financier, une provision étant à prévoir sur chaque budget, afin de préserver une marge de manœuvre.

Le calcul du temps de travail pour 2018 a été précisé par délibération en date du 18 décembre 2017.

## LES DOTATIONS DE L'ETAT

Il est rappelé l'évolution de la Dotation d'Intercommunalité pour la Communauté de Communes, qui est pour la période 2013-2017 :

	Perçu ou à percevoir	Evolution / n-1	Evolution annuelle / 2013
2013	899 617 €		
2014	872 278 €	- 27 339 €	
2015	782 653 €	- 89 625 €	- 116 964 €
2016	677 780 €	- 104 873 €	- 221 837 €
2017	619 700 €	- 58 080 €	- 279 917 €

Pour ce qui concerne la Dotation de compensation, celle-ci diminue de manière linéaire depuis 2012, soit environ 2 % par an :

	Perçu ou à percevoir (estimé)	Evolution / n-1	Evolution annuelle / 2013
2012	267 787 €		
2013	262 874 €	- 4 903 €	- 4 903 €
2014	260 019 €	- 2 855 €	- 7 758 €
2015	254 344 €	- 5 675 €	- 13 433 €
2016	250 607 €	- 4 922 €	- 18 355 €
2017	242 491 €	- 3 927 €	- 22 282 €

La baisse globale pour la Collectivité est estimée à un peu moins de 700.000€ en comparaison de la dotation perçue en 2013, compte tenu des prélèvements opérés pour la contribution au redressement des finances publiques.

#### Les différents textes relatifs à la loi de finances 2018, prévoient :

- une stabilité de l'enveloppe dédiée à la DGF, sans contribution cette année au redressement des finances publiques, mais avec une baisse de 2,2% de la dotation « part salaire »,
- la reconduction des subventions à l'investissement : DETR et DSIL

**Le FPIC** – fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales – affecté au Très Haut Débit était de 506 560 € en 2017 (203 247 € pour la part Cté et 303 313 € pour la part Commune). La Loi de finances 2018 prévoit sa reconduction et pour une enveloppe stable au niveau national, mais qui peut par collectivité varier à minima de 85% du montant de 2017, puis de 50% en 2019. **Il serait nécessaire de confirmer pour 2018, l'attribution du FPIC à la Communauté de communes pour poursuivre le développement du THD sur le territoire.**

### La fiscalité

Concernant la fiscalité, dont on sait que la loi de finances 2018 a prévu **une revalorisation de + 1,2 % des valeurs locatives**, on peut rappeler en attente de la notification de nos bases, que pour 2017 on avait :

- 2.718 977 € de produit fiscal correspondant à la taxe d'habitation (11,94 %),
- 254 990 € de foncier bâti (1,47%),
- 47 148 € de foncier non bâti (5,81 %),

- 747 155 € de produit de CFE à 22,25% – cotisation foncière des entreprises –,
- 143 495 € de produit IFER,
- 404 818 € de produit CVAE,
- 132 693 € de TASCOT,
- mais 1.324.722€ de FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) à reverser à l'ETAT, en réduction de ces recettes fiscales, maintenu à la même hauteur que les années précédentes.

**La revalorisation des bases de 1,2% nous donne une recette supplémentaire de l'ordre de 55 000 €.**

### **Mesure phare : le dégrèvement de la taxe d'habitation :**

La principale mesure décidée par la LF 2018 porte sur la **suppression programmée de la taxe d'habitation, sur 3 ans** pour les contribuables, dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 27 000 € + 8 000 € par demi-part supplémentaire, soit pour un couple 43 000 € + 6 000 € par demi-part supplémentaire.

Pour éviter les effets de seuil, il a été prévu un mécanisme dégressif pour les familles se trouvant dans les tranches ci-dessus + 2 000 €.

La réduction sera ainsi de :

- 30% en 2018
- 65% en 2019
- 100% en 2020.

**hors hausse des taux votés en 2018 et 2019 par la collectivité.**

Au plan national, 80% des foyers fiscaux seraient ainsi dégrévés au lieu de 18% aujourd'hui.

La Communauté de communes serait compensée sur la base des sommes encaissées en 2017, ce qui présage d'un dégrèvement neutre en 2018 et 2019, mais de fortes inconnues à partir de 2020.

### **Autres mesures :**

- entrée en vigueur à l'automne 2017 de la révision des valeurs locatives sur les locaux professionnels
- l'exonération de cotisation minimum de CFE en faveur des plus petits contribuables dès 2019 : CA < 5 000 €
- création d'une IFER –Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux « fibre optique», avec exonération des nouvelles lignes 5 ans suivant le raccordement
- les collectivités peuvent exonérer de la taxe d'aménagement les maisons de santé à maîtrise d'ouvrage publique.

## **PROSPECTIVE 2018**

Afin de déterminer les besoins de financement nécessaires à l'équilibre des budgets en 2018, et au regard des investissements présentés sur les différentes compétences, et des charges et

produits de fonctionnement existants, nous avons procédé ainsi pour établir une prévision sur 2018 :

- Evaluation des charges et des produits :
  - . soit au réel
  - . soit base 2017 + 2% (pour les charges récurrentes)
  - . soit estimations précises : charges de personnel
- produits fiscaux identiques à 2017
- dotations identiques à 2017
- Intégration de l'ensemble des investissements proposés par les services (pour la part 2018) sans détermination de priorités

La détermination des charges par application pure et simple d'un coefficient directeur sur l'ensemble des dépenses n'était pas pertinente compte tenu par exemple de l'extension du siège administratif qui a occasionné des dépenses nouvelles sur 2017 et pour lequel des dépenses supplémentaires sont également à prévoir sur 2018 (maintenance notamment).

- Après avoir déterminé **la capacité du budget ADMINISTRATION GENERALE (AG) à participer au financement des budgets annexes (VOIRIE, EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES, ACTIVITES ECONOMIQUES)**, on arrive à **un besoin de financement de 1 161 282 € au minimum**, à mobiliser afin d'équilibrer les propositions budgétaires sur l'année 2018.

	Charges	Produits	Résultat prévisionnel	
<b>2018</b>	4 503 292 €	7 576 712 €	<b>3 073 419 €</b>	
			- 733 795 €	Transfert sur l'invt pour absorber le déficit 2017
		= 4 234 701 €	- 3 090 580 €	Virement à envisager en 2018 sur les budgets annexes
			- 410 326 €	Besoin de financement 2018 sur INVT AG et charges nouvelles
<b>Financement à trouver pour 2018</b>			<b>1 161 282€</b>	

*L'extension du siège administratif a pu être financée sans recours à l'emprunt du fait de la bonne santé de la trésorerie de la collectivité.*

*Mais budgétairement cela a créé un déficit d'investissement qu'il convient de financer par la mobilisation d'un emprunt dont le montant reste à préciser au moment de l'établissement du budget 2018. Un emprunt de 1.5 m° d'€ était envisagé en 2017.*

### Quelles orientations pour les années à venir

Lors de la réunion de la Commission des Finances du 21 février dernier, le contexte budgétaire, ainsi que les objectifs de la Collectivité ont été rappelés, menant ainsi à la proposition d'orientations pour 2018 et les années à venir.

### Les objectifs :

- Financer les investissements et projets d'ores et déjà engagés pour le territoire: locaux administratifs (1.8m°€ HT), salle multifonction à dominante sportive de PLOGASTEL SAINT GERMAIN (3 m°€ HT),
- Prioriser ceux à venir en fonction de nos moyens financiers
- Pérenniser le niveau de services existants en privilégiant dans la mesure du possible les mutualisations

### Le contexte :

- baisse des dotations de l'ETAT,
- baisse de la capacité d'autofinancement de la Collectivité et des résultats,
- Evolution moins dynamique des bases,
- Réforme de la taxe d'habitation et à terme moins d'autonomie fiscale

### Les orientations proposées :

La commission des Finances et de l'Administration Générale s'est prononcée favorablement pour :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment de l'enveloppe allouée au budget voirie et l'optimisation de la mutualisation,
- de manière générale, un étalement de nos investissements et un étalement dans nos investissements d'équipements communautaires hors projets déjà engagés (salle de PLOGASTEL SAINT GERMAIN, fonds de concours de TREOGAT) **en réservant nos moyens à l'entretien des équipements existants,**
- la recherche de recettes nouvelles :
  - comme l'an passé, récupération partielle des sommes versées antérieurement du budget pivot de l'Administration Générale au budget Assainissement Collectif pour des raisons d'équilibre budgétaire : 100 000 €/an,
  - réflexion sur la politique tarifaire des ventes de terrains sur les ZAE et vente à un prix proche du prix de revient,
  - cession de certains actifs non stratégiques : maison PRIGENT à Pouldreuzic, terrains initialement fléchés en zone d'activité à PLOZEVET (kergabet et Ménez Kervern),
  - poursuivre la valorisation des charges supportées par le budget pivot, ADMINISTRATION GENERALE, afin de les facturer au plus juste, aux budgets annexes (charges de personnel, frais de siège...),
- **une augmentation de la pression fiscale de 1,5 % en adéquation avec le développement de nos compétences et projets (1 point de fiscalité ménage rapportant environ 30 000 €). La revalorisation des bases de 1,2% et l'augmentation des taux de 1,5% nous donneraient un produit fiscal supplémentaire de l'ordre de 90 000€.**
- **la nécessité de recourir à un cabinet spécialisé pour la réalisation d'une étude fiscale et financière de territoire : communes et communauté, dans un contexte de transfert de compétences, d'évolution de notre autonomie fiscale et dans une approche de pacte fiscal/financier commune/cté.**

\*\*\*\*\*

**Objet 2-2 : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018/Administration générale**

**Sur le rapport de Noël COZIC**, 1<sup>er</sup> Vice-président, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2018, concernant l'administration générale et pris acte du débat intervenu:

Ce budget, qui s'établit en fonctionnement autour de 6 m°€ en dépenses, comprend, outre les charges de personnel et de structure :

- 2 m°€ de dépenses de reversements : 1,3 m°€ pour le FNGIR (c'est-à-dire le reversement de fiscalité ménages aux territoires ayant perdu des ressources lors de la suppression de la taxe professionnelle) et 0,7 m°€ aux Communes au titre de l'attribution de compensation, ces charges étant à caractère quasi incompressible,
- un besoin en forte augmentation de virements vers les budgets voirie, équipements communautaires et affaires économiques : 3 million € (au lieu de 2,030 million € en 2017), ce qui suppose la définition de priorités dans les investissements à venir
- 550 000€ d'enveloppe prévisionnelle de subventions, dont plus de 60% sont formalisées par une convention de partenariat et d'objectifs (OTHPB, DIHUN, ULAMIR pour les principaux)

**En investissement**, il prévoit, hors reports, essentiellement la participation à Mégalis Bretagne pour le déploiement du Très Haut Débit et le solde du fonds de concours à la Commune de TREGAT.

Il convient également de prévoir l'acquisition de matériel informatique pour continuer à moderniser les équipements des services (équipement de certains postes de travail d'un 2<sup>ème</sup> écran afin de travailler dans le cadre de la dématérialisation des procédures), ainsi que du mobilier de bureau.

Le bâtiment communautaire sera également raccordé prochainement à la fibre optique (diagnostic travaux à réaliser en amont + abonnement annuel de l'ordre de 250 € par mois pour l'ensemble des services).

Il faudra également continuer à sécuriser l'infrastructure du réseau informatique et mettre en place des liaisons avec les services distants (notamment SSIAD et Résidence La Trinité).

Le budget Administration Générale est le budget qui supporte l'ensemble des frais d'exploitation permettant aux services de fonctionner au quotidien.

\*\*\*\*\*

**Objet 2-3 : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018/Communication**

**Sur le rapport d' Emmanuelle RASSENEUR**, Vice-présidente déléguée, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2018, concernant la communication et pris acte du rapport intervenu :

*Bulletin communautaire*

La communauté de communes publie chaque année, 2 numéros du Ganeoc'h. Un premier en janvier pour communiquer sur les projets 2018 puis un second en juillet, d'avantage orienté vers les activités liées au tourisme.

Le bulletin est réalisé par l'entreprise de graphisme Art Com Edition. La distribution, hors Plonéour-Lanvern, est effectuée par un agent recruté pour cette mission, soit 2 mois par an. Concernant la Commune de Plonéour-Lanvern, la communauté de communes recrute l'agent qui distribue le bulletin municipal, 20 jours par an.

La création et l'impression d'une édition de bulletin se chiffre à 4 440 € HT pour 9000 exemplaires et la distribution à 2 500 €. Soit un total de 6 940 €. Sur une année complète, le bulletin communautaire revient donc à 13 880 €.

Une réflexion sera menée sur la possibilité de ne publier qu'une édition par an, sous réserve d'intensifier la communication par le biais du site internet de la Communauté.

### ***Site internet***

L'hébergement du site internet communautaire se chiffre à 11,25 € HT/mois, soit 135 € HT à l'année. Quant à la maintenance, celle-ci est de 60 € HT/mois, soit 720 € HT à l'année.

### ***Divers***

Dans la continuité de ce qui a déjà été engagé, divers outils de communication sont développés pour promouvoir la communauté de communes (autocollants, panneaux, renouvellement carte de visite...). Les besoins sont estimés à 2000 € HT par an.

Il faut également valoriser le travail effectué en communication sur l'ensemble de la collectivité par les différents services qui la compose.

Le nouveau site de l'Office de Tourisme du Pays Bigouden « Bigoudenjoy » est opérationnel depuis la fin janvier, et notre participation financière est attendue à hauteur de 12 000 €.

\*\*\*\*\*

### **Objet 2-4 : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018/Activités économiques et tourisme**

**Sur le rapport de Christian JOLIVET**, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2018, concernant les activités économiques et le tourisme, et pris acte du rapport intervenu :

### **Zones d'Activités Économiques**

#### ***ZA de Kérandoaré à Plogastel Saint Germain***

L'année 2017 a été l'année de remise à plat du dossier de travaux de la tranche 1 de la ZA de Kérandoaré. Le projet tel que redéfini aujourd'hui se compose de 10 lots viabilisés dont 4 ont déjà été commercialisés. Une finition enrobé sera réalisée avec des bordures en mélange terre/pierre de part et d'autre de la voirie. Les raccordements électriques seront achevés et 8 mats pour l'éclairage public seront posés

De nouveaux marchés ont été notifiés en 2017 pour un montant de 145 451€ HT qui correspondent aux travaux de finition de voirie (enrobé et bordure). Le devis ENEDIS pour le raccordement des lots a été signé pour un montant de 4 906,80 € HT. Tout comme celui de l'éclairage public pour un montant de 28 078,90 € HT. Le marché de maîtrise d'œuvre, a lui été dénoncé. Le bornage des différentes parcelles est quant à lui chiffré à 2 440 € HT. L'organisation administrative des travaux étant achevée, les travaux vont être réalisés premier semestre 2018 pour un montant global de 180 876,70 € HT.

En parallèle, les recettes financières qu'il sera possible de percevoir liées à la commercialisation des lots se chiffrent à un total de 220 860 € HT.

#### ***ZA de Kerlavar 2 à Plonéour-Lanvern***

L'année 2018 clôturera l'aménagement de la 3<sup>ème</sup> tranche de la ZA de Kerlavar 2. Cette dernière phase sera composée de 5 lots et permettra de faire la liaison entre Kerlavar 1 et les tranches 1 et 2 de Kerlavar 2. En effet, une voirie sera aménagée entre les deux bâtiments ANDRO ainsi qu'en direction de Kerlavar 1. Les marchés de travaux sont en cours d'analyse par le maître d'œuvre et son estimation se chiffre à 328 500 € HT. Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en avril 2018 et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année.

Côté recettes, une demande DETR a été faite pour un montant de 100 000 € et vient d'être confirmée pour ce montant. Concernant la cession du patrimoine, les prix de vente des 2 bâtiments ANDRO ont été estimés par France Domaine à 150 000 € et 112 500 €. De plus, la vente du foncier nu en cours de commercialisation générera 347 360 € HT de recettes.

#### ***ZA de Menez-Kerguelen à Plozévet***

Près de 14 000 m<sup>2</sup> ont été acquis par la communauté de communes à Menez-Kerguelen à Plozévet. L'objectif est d'y aménager une zone d'activité artisanale afin de pouvoir répondre à la demande d'implantation des entreprises sur le secteur. Pour l'année 2018, il est proposé de lancer les études d'aménagement. Le coût financier est estimé à 25 000 € HT.

### **Activités Économiques**

#### ***ZA de Kerganet à Plonéour-Lanvern***

Des travaux de remise en état de la voirie sur la ZA de Kerganet à Plonéour-Lanvern sont nécessaires. Une enveloppe de 35 000 € HT est à prévoir.

#### ***Entretien des ZA***

La communauté de communes dénombre 6 ZA sur son territoire. Celles-ci demandent un entretien régulier notamment des espaces verts afin de préserver leur attractivité.

A partir de 2018, l'entretien des ZA de Bellevue, Kerlavar 1, Kerlavar 2 et Kérandoaré sera effectué par le service environnement de la communauté, qui vient d'investir dans du matériel plus performant. Le montant annuel estimé pour cet entretien est de 20 000 € HT.

Concernant les ZA de Penleuziou et de Kerganet, leur entretien demande quelques spécificités techniques. Aussi, la communauté de communes continuera à faire appel à des prestataires extérieurs. Pour Penleuziou, le montant annuel est de 6139,68 € HT. Pour la ZA de Kerganet celui-ci est de 4 362 € HT.

#### ***Commerces communautaires***

##### ***Commerces de Ty Mojet à Peumerit***

Afin de poursuivre progressivement la réhabilitation du bâtiment, une enveloppe financière de 15 000 € HT est prévue afin de réaliser des petits travaux de rénovation en 2018 sur le logement.

Le loyer du logement de Ty Mojet est de 311,70 € HT/mois et celui du commerce est de 573,86€ HT/mois. A noter que celui-ci bénéficie d'une exonération de 208,33€ HT/mois par délibération du 10 juillet 2017 pour une durée allant jusqu'au 30 juin 2018.

### Commerce de Couleurs Pays à Plovan

Afin de poursuivre progressivement la réhabilitation du bâtiment, une enveloppe financière de 15 000 € HT est prévue afin de réaliser des petits travaux de rénovation en 2018.

Le loyer du commerce de Couleurs Pays est de 810,64€ HT/mois, et celui de la salle de réception est de 352,87€ HT/mois. A noter que ce dernier bénéficie d'une exonération de 200€ HT/mois par délibération du 10 juillet 2017 pour une durée allant jusqu'au 30 juin 2018.

### Commerce de Gourlizon

La communauté de communes, via sa compétence économique, intervient dans le projet global de revitalisation du centre bourg de Gourlizon. Après avoir acquis 2 bâtiments, dits « Jeanne » et « Gonidec » en centre bourg en 2014 pour un montant de 160 000 €, la communauté de communes va procéder en 2018 à 2 chantiers.

Le bâtiment dit « Gonidec » sera démoli pour les coûts suivants : 15 304,15 € HT d'enduits, 5 175,56 € HT de couverture et d'étanchéité et une déconstruction estimée à 90 000 € HT dont 10 000 € HT ont déjà été payés en 2017

Concernant le second chantier sur le bâtiment dit « Jeanne », celui-ci a été démoli en 2017 et les travaux de construction ont démarré en décembre 2017. Le coût des travaux de construction se chiffre à 256 514,90 € HT dont 14 000 € ont été financés en 2017. La maîtrise d'œuvre de ce projet est de 28 980 € HT dont 14 782 € HT ont déjà été financés.

Dans sa globalité, ce projet est estimé à 580 416 € HT. La parcelle nue dite « Gonidec » sera cédée à un bailleur social pour un coût de 15 000 €. Pour l'opération globale, la Commune de Gourlizon y participe à hauteur de 50 000 €. Enfin un montant total de 309 866 € de subvention a été notifié à la communauté de communes. L'autofinancement est donc estimé à 205 550 € soit 35 %.

Concernant l'exploitation de ce futur commerce, une discussion est à ce jour engagée avec un futur commerçant.

### ***Subventions économiques***

Suite à la loi NOTRe, la Région Bretagne est la seule collectivité à pouvoir octroyer des aides directes économiques. Ainsi, afin que la communauté de communes puisse tout de même en proposer à son tissu économique, elle a contractualisé avec la Région Bretagne en 2017. De cela, 3 dispositifs financiers ont été définis.

### Aides aux Jeunes Agriculteurs

La communauté de communes verse une subvention pour l'aide à l'installation de Jeunes Agriculteurs sur le territoire. Elle est destinée aux JA ayant moins de 40 ans et qui s'installent pour la première fois comme chef d'exploitation. Celle-ci, d'un montant forfaitaire de 3 000 €, est versée une seule fois. La communauté de communes reçoit en moyenne 5 dossiers par an, soit un montant estimé de 15 000 €.

### PASS Commerce et Artisanat

La communauté de communes propose une subvention destinée aux artisans et aux commerçants. Ce dispositif concerne les artisans et commerçants disposant de moins de 7 CDI, dont le CA est inférieur à 1 million d'euros. Il permet le financement de travaux, d'équipements, d'investissements immatériels, .... D'un montant maximum de 7500 € par dossier, co-financé EPCI/Région, une enveloppe budgétaire de 30 000 € est proposée pour l'année 2018. Ce qui fait 8 dossiers maximum sur 2018.

### Aides aux démarches d'excellence

La communauté de communes souhaite mettre en place en 2018, un programme d'accompagnement aux démarches d'excellence des artisans. Ceci se matérialise par une aide forfaitaire de 1 500 € par dossier. L'objectif est de soutenir les artisans qui participent à des concours nationaux mettant en valeur les savoir-faire locaux. L'enveloppe consacrée à ce dispositif est de 4 500 €, soit environ 3 dossiers par an.

### ***Politique locale du commerce d'intérêt communautaire***

Suite à la loi NOTRe, la communauté de communes a pris la compétence « politique locale du commerce d'intérêt communautaire » le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le principe de subsidiarité Commune/EPCI étant conservé, la collectivité a jusqu'au 31 décembre 2018 pour définir l'intérêt communautaire sur cette compétence. Une réflexion devra être donc être menée durant cette année.

### ***Organisation de service***

Afin de faciliter le suivi de dossier, la gestion des informations récoltées et dans le but de développer une animation économique, il est proposé de se doter d'un outil informatique : ACTEDEV. Cette interface internet nécessite un abonnement de 504 € HT/an. Au démarrage celui-ci demande également un audit, une formation et un import de données pour un montant de 1 150 € HT.

## ***Tourisme***

Les orientations 2018 pour le **tourisme** se traduisent principalement par les moyens prévus dans la convention 2016/2020 signée avec l'Office du Tourisme du Haut Pays Bigouden, à savoir 125.000€/an, majorés des frais de remboursement des fluides concernant le siège à PLOZEVET (6 658,55€ en 2016).

Suite à l'année 2017, marquée par la création d'un site commun aux offices du PAYS BIGOUDEN, 2018 est l'année de mise en ligne de ce site, financée pour 12 000€ par notre collectivité.

D'autres actions ou partenariat œuvrent en faveur du développement touristique :

- soutien au fonctionnement de l'A OCD, et de QCD pour la destination Cornouaille,
- entretien des sentiers de randonnée,
- surveillance et nettoyage des plages,
- aménagement du littoral,
- sensibilisation à la biodiversité (fonction de notre engagement dans cette action).

La taxe de séjour, applicable toute l'année depuis 2012, contribue au financement de ces actions en faveur du développement touristique et en 2017 avec la mise en place de la déclaration en ligne des nuitées, on note une forte progression des recettes : 104 000 € avant reversement de la taxe additionnelle au conseil Départemental.

Pour mémoire : 2016 : 79 000 €, 2015 : 72 823€ ; 2014 : 68 222€ ; 2013 : 59.919€ ; 2012 : 48.815€.

On peut toutefois regretter que des hébergeurs soient restés à la déclaration papier, ce qui engendre du travail et des frais supplémentaires pour la collectivité.

En 2018, l'objectif de passer au paiement en ligne, devrait inciter un plus grand nombre à la dématérialisation de la déclaration.

Il faut souligner la loi de finances rectificative 2017 du 28 décembre 2017, qui introduit 2 modifications, **applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019** :

- pour les hébergements en attente de classement, ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée est compris entre 1% et 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité (0,70 €), ou s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (2,30€). Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement HT.

- les plates-formes de réservation en ligne, tel Airbnb, doivent désormais collecter la taxe de séjour pour le compte de la collectivité, lorsque le loueur n'est pas professionnel et qu'elles servent d'intermédiaires.

Ces nouvelles dispositions contribueront à augmenter notre recette « taxe de séjour » mais aussi à donner un caractère plus équitable

\*\*\*\*\*

### **Objet 2-5 : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018/Voirie**

**Sur le rapport de Philippe RONARCH**, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2018, concernant la voirie et pris acte du débat intervenu:

#### **Une année de transition**

Le service voirie a pour mission l'entretien du domaine public routier classé RIC sur le territoire du Haut Pays Bigouden, cela représente environ 60% (300 km) du domaine routier.

D'autre part, le service effectue :

- La préparation, la réalisation ou son suivi (travaux en régie ou non), et réception d'aménagement,
- Le contrôle des chantiers privés avec emprise sur le domaine public
- La gestion des panneaux de signalisation et le marquage au sol
- Le dérasement et diverses missions provenant principalement de demandes communales (aménagement de sécurité, projets de lotissements, ...).

En 2018, le service a pour objectif de se préparer au projet de mutualisation des voies qui consiste en l'intégration en deux étapes du reste des routes actuellement à la charge des communes. Dès 2019, les voies communales hors agglomération pourraient être incluses sous la responsabilité du service voirie de la CCHPB. Dans un second temps, à l'horizon 2021, le service pourrait intégrer la gestion des voies communales en agglomération.

Un inventaire qualitatif des routes est en cours de mise en œuvre, ainsi que le renforcement des moyens humains et la définition des besoins matériels sont en cours.

#### **Les dépenses principales :**

- **Les dépenses de fonctionnement** du service sont :
  - les frais de personnel : 240 000 €
  - fourniture et transports de granulats voirie + fourniture d'émulsion de bitume : estimé à 240 000 €
  - curage, contrôle et inspections de canalisation et tranchées : estimé à 30 000 €

- travaux de fauchage et de débroussaillage : estimé à 80 000 €
- **Les dépenses d'investissement récurrentes :**
  - dérasement : estimé à 48 000 euros (investissement)
  - travaux d'entretien sur les RIC : estimé à 509 322,80 € (marché entreprise/investissement)
  - Fourniture de panneaux de signalisation routière verticale : estimé à 20 000 €

Il est souhaité également :

- Le renouvellement de fourgon : estimé à 30 000 € (inscrit budget 2017)
- L'achat de cylindre de compactage : estimé à 30 000 €
- L'achat d'équipements divers liés au diagnostic qualitatif et aux repérages terrains : estimé à 3 000 €

Dans le cadre du projet d'évolution et de mutualisation de la compétence voirie, il est prévu l'acquisition d'un logiciel de gestion des Demandes d'Intervention, acquis par la communauté des communes et mis à disposition des communes.

L'appel d'offres vient d'être lancé. Le coût est estimé à 20 000 € en acquisition, installation, formation pour 2018.

### **Moyens humains**

Dans le cadre du renouvellement du personnel lié aux départs en retraite et à la préparation à l'élargissement de compétence, le service planifie le recrutement :

- De deux agents de terrain (dont un suite à départ en retraite)
- D'1 CDD saisonnier comme tous les ans
- D'un technicien (suite à départ en retraite)
- D'un stagiaire pour une durée de 2 mois pour le diagnostic qualitatif – ce stage pourrait être étendu de 1 à 2 mois sous la forme d'un contrat saisonnier pour finaliser la mission.

### ***Programme de travaux RIC***

La commission voirie du 12 décembre 2017 a validé un programme de travaux 2018 sur RIC d'un montant de 1 029 323 € TTC (fonctionnement et investissement), y compris la dotation voies communales de 167 750 € pour 2018, majorée du solde de 2017 de 65 055 €.

### ***Budget Voirie***

Le budget voirie finance également des mises à disposition de personnel voirie par les Communes, aboutissant à un reversement aux Communes d'un total de 227 029,67€. Toutefois, l'évolution de la voirie communautaire intégrera à terme ce dispositif.

**Au final, la Commission finances propose, pour 2018, un virement de l'ordre de 1,1 M° € du budget administration générale, au budget voirie.**

\*\*\*\*\*

**Objet 2-6: Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018/Déploiement du Très Haut Débit/Communications électroniques/SIG**

Sur le rapport de **Philippe RONARCH**, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2018, concernant le déploiement du Très Haut Débit/Communications électroniques/SIG et pris acte du débat intervenu

### DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT

Porté par la Région Bretagne via son syndicat MEGALIS, le projet Bretagne Très Haut Débit a pour objectif le déploiement d'un réseau téléphonique en fibre optique à l'abonné, sur tous les secteurs ruraux non desservis par l'initiative privée.

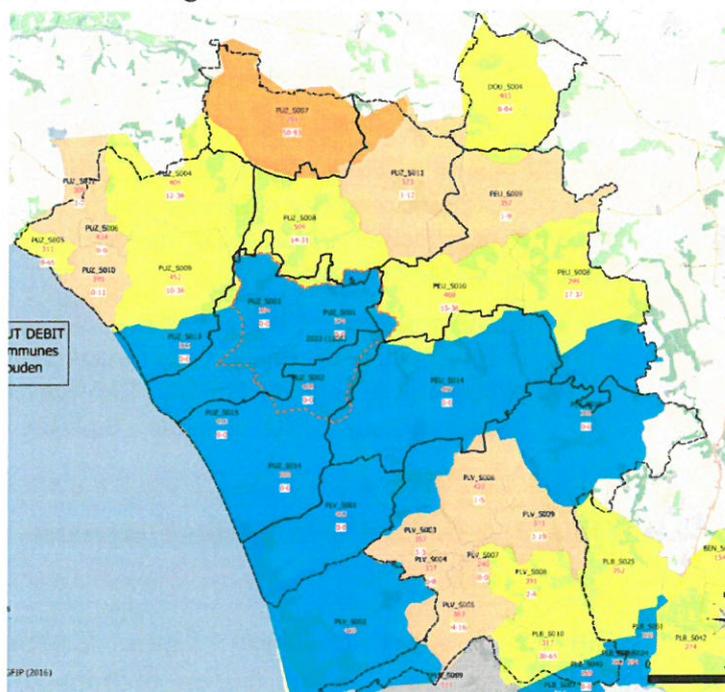
Ce projet fait suite au constat d'un réseau téléphonique en cuivre vieillissant, inadapté en zone rurale pour répondre à l'évolution des usages (téléchargements, télédéclarations,...) et à l'augmentation des besoins en débit.

La première tranche de déploiement devrait s'achever début 2018. Elle rend éligibles à la fibre optique 1198 usagers.

Pouldreuzic est ainsi une des premières communes en Bretagne connectée dans le cadre de ce projet, encore expérimental, ce qui explique les retards dans les démarrages de travaux, ainsi que certaines difficultés qui ont pu être observées tout au long de l'année.

Le projet devrait se dérouler selon le planning suivant :

- **2018** : fin du déploiement de la Phase 1, 1<sup>ère</sup> tranche (Pouldreuzic – 1198 prises) ■
- **2019** : déploiement de la Phase 1, 2<sup>ème</sup> tranche (2783 prises) ■
- **2020-2024** : déploiement de la Phase 2 (3769 prises) ■ et ■
- **2025-2030** : déploiement de la Phase 3 (4250 prises) – ■



La Communauté de Communes participe à ce projet en finançant un montant fixé à 445€/prise (pour une moyenne estimée sur notre territoire à 2200 €/prise), soit 533 110 € sur cette première tranche.

Le projet prévoit le raccordement de l'ordre de 12000 prises sur notre territoire d'ici 2030, soit un besoin en financement de plus de 5 millions d'€. Dans ce but, la Communauté de Communes et les Communes du Haut Pays Bigouden ont choisi d'affecter au financement de ce projet l'intégralité des ressources du FPIC (506 560 € en 2017).

Nous ne disposons pas d'échéancier précis des appels de fonds qui seront réalisés par Megalis. En fonction des règles de reversement, nous pouvons simuler les besoins en financement comme suit :

Année	Montant (€)
2018	662 338,00
2019	371 530,50

<b>2020</b>	789 074,00
<b>2021</b>	293 700,00
<b>2022</b>	627 761,50
<b>2023</b>	236 161,50
<b>2024</b>	314 882,00

### **Wifi Territorial**

QCD propose aux EPCI d'installer des hotspots Wifi sur leur territoire, permettant la promotion de la destination Cornouaille auprès des utilisateurs, ainsi leur fournir de l'information sur les événements s'y déroulant.

Le projet intervient dans le cadre d'un appel d'offres groupé lancé par QCD, qui est subventionné à 70% sur les coûts d'étude technique préalable pour chaque site, et pour les frais d'installation (hors génie civil).

7 sites ont été proposés pour 2018-2019. Il est proposé d'inscrire au budget notre participation escomptée au projet, soit 4200 € pour les études et l'installation, et une provision de 10 000 € pour le génie civil éventuel. Les frais de fonctionnement resteront à la charge de la Communauté de Communes, soit une provision de 1500 €/an

### **SIG**

Depuis le départ du géomaticien fin 2016, la communauté de communes s'appuie sur le cabinet SETUR pour la gestion technique du SIG, pour un coût de 28 080 € HT/an.

Le poste est prévu pour être renouvelé à partir de fin mai, une prolongation du contrat de SETUR étant souhaitée pour faciliter le passage de témoin.

Il est proposé par ailleurs :

- de faire migrer le SIG sur une nouvelle version du logiciel (GEO), pour un montant de 10300 € HT, incluant l'installation, la formation,...
- d'acquérir le module GEOINTERVENTION, permettant une gestion améliorée des outils s'appuyant sur le SIG, en mode « mobilité »

\*\*\*\*\*

### **Objet 2-7: Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018/Jeunesse et Culture**

**Sur le rapport de Jean Louis CARADEC**, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2018, concernant la jeunesse et la culture et pris acte du débat intervenu:

### **Les actions en direction de la jeunesse**

#### **➤ L'animation Jeunesse du territoire confiée par convention à l'Ulamir du Goyen :**

La démarche de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 et le déploiement de la Convention Territoriale Globale 2019-2022 ont officiellement été lancés lors de la Commission Culture et Jeunesse du 12 décembre 2017.

Le nouveau CEJ permettra de définir entre autres, les soutiens financiers de la Caisse d'Allocation Familiale du Finistère au cours de l'année 2018 et pour les quatre années à venir. Pour l'heure, il conviendra de maintenir les dépenses 2018 à un seuil similaire aux dépenses de l'année 2017.

La convention signée avec l'ULAMIR centre social du Goyen prévoit une subvention de fonctionnement de 92 000€ pour l'année 2018.

Il s'agit de la dernière année concernée par la convention d'objectif 2016-2018 avec l'ULAMIR. Les objectifs prochainement déclinés dans le futur CEJ permettront de réfléchir au plus juste aux nouvelles perspectives de convention avec l'association.

Il est à noter qu'un avenant à la convention prévoit cependant la fin de la mise à disposition d'un agent de la collectivité fin 2017 soit une dépense globale inférieure à celle de l'année 2017.

Le poste de coordonnateur, évalué à 34.000€/an devrait de nouveau bénéficier d'un soutien de la CAF de 25 082 € par année pleine et de 7.650€ du Conseil Général, financement inscrit au Contrat de Territoire.

La CAF, dans le cadre du renouvellement du CEJ continuera cette année d'accompagner l'animation jeunesse à hauteur de 36000€. Pour rappel, la dégressivité de cette subvention restera constante les années à venir.

➤ **Un projet de soutien à la mobilité internationale :**

Les demandes d'aides pour soutenir les différentes expériences de mobilité internationale des jeunes se font de plus en plus nombreuses : Service Volontaire Européen, Pass' Europe ou encore stage à l'étranger etc...les différents dispositifs de mobilités européennes ou internationales à destination des jeunes constituent de réels tremplins à l'insertion sociale et professionnelle de ces derniers. Il est donc projeté d'accompagner financièrement ces projets par une enveloppe budgétaire de 4 000€. Le dispositif sera cadré par un conventionnement et proposé aux élus de la commission jeunesse prochainement.

➤ **Le soutien de l'association T'es cap**

L'année 2018 marquera également le renouvellement de la convention d'objectif avec l'association T'es Cap partenaire tourné vers l'accompagnement à la scolarité sur l'ensemble du département. La participation de la collectivité sera sensiblement identique à celle de 2017 soit environ 3000€.

➤ **Le soutien en direction des 16-25 ans : Mission Locale du Pays de Cornouaille.**

En attendant les bilans pour l'année 2017, les aides allouées par la Mission Locale ont permis aux jeunes du Haut Pays Bigouden de bénéficier de 82 008€ d'aides en 2016 : Allocation CIVIS, allocation de projet, aide ponctuelle, chèque mobilité, permis de conduire, alimentation ou encore dispositif de la garantie jeune .... Cela pour 84 jeunes du territoire.

En 2016, 243 jeunes ont été suivis par les équipes de l'association dont 79 jeunes accueillis pour la première fois.

Les projets de partenariat avec la CCHPB continuent de s'affiner avec notamment la mise en place de deux sessions de visites en entreprise dont « A la rencontre d'une collectivité » en septembre 2017 pour faire découvrir différents métiers de la collectivité.

L'association bénéficie par ailleurs de la Maison des Services Au Public, ouverte en 2017, avec la mise à disposition de bureaux et salle de réunion, valorisant d'autant plus la participation de la collectivité.

En parallèle, les jeunes peuvent profiter du matériel informatique nouvellement mis en libre accès de la MSAP ainsi que de l'accompagnement et des conseils dispensés par l'animatrice de la MSAP.

La mission locale sollicite en 2018, 17 559€ (+1.4 % par rapport à 2017) pour ses missions d'accompagnement des jeunes du territoire.

➤ **En lien avec les précarités de logement des jeunes**

Le soutien au fonctionnement du Foyer de jeunes travailleurs de Plonéour Lanvern géré par la Fondation Massé Trévidy) sera de nouveau proposé pour un montant de 1 748€ annuel.

## **Les actions en direction de la Culture**

➤ **Soutenir l'éveil culturel avec Dihun : un maintien à l'identique**

L'association bénéficie en 2018 de la continuité des financements engagés via les conventions en cours :

- L'école de musique intercommunale avec une subvention de 30 485€
- La diffusion culturelle pour la programmation entre autres des spectacles proposés par l'association à l'Avel Dro pour un montant de 20 000€.
- Le fonctionnement général de la structure avec un financement de 111 794 € annuel
- Une demande de subvention exceptionnelle de 2 000€ pour l'organisation du « Printemps des artistes 2018 », projet de découverte culturelle et de valorisation des pratiques artistiques des jeunes en partenariat avec les associations Dihun, ULAMIR du Goyen et Tamm Kreiz ainsi que la CCHPB, qui aura lieu les 18 et 19 mai 2018 (date à retenir).

➤ **L'école de danse intercommunale Tamm Kreiz :**

En attendant le schéma départemental des enseignements artistiques de Musiques et danses en Finistère, la convention d'objectif sera reconduite à l'identique par avenant pour une durée d'un an. La subvention dont bénéficie l'association sera également maintenue pour l'année 2018, avec un montant identique de 12 500€.

➤ **Le bagad « Ar vro vigoudenn uhel »**

Nous soutenons également le bagad « Ar Vro Vigoudenn Uhel » via une convention en cours de renouvellement.

Pour l'année 2017-2018, la demande de l'association est de l'ordre de 5 565€ (basé sur 7 heures de cours à 795€/h) en fonctionnement, à quoi s'ajoute la somme de 6 360€ (basé sur 8

heures de cours à 795€/h) pour le financement de la formation dispensée par Sonerion Penn Ar Bed. Soit un total de 11 925€.

➤ **Des demandes de subventions exceptionnelles :**

Comme chaque année, la collectivité peut prévoir de faire face à des demandes de subventions régulières pour financer les divers événements et festivités qui rythment les différentes saisons de l'année pour un montant oscillant de 8 000 à 15 000€.

\*\*\*\*\*

**Objet 2-8 : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018/Equipements Communautaires et fonds de concours**

Sur le rapport de Noël COZIC, 1<sup>er</sup> Vice-président, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2018, concernant les équipements communautaires et fonds de concours et pris acte du débat intervenu:

En termes d'investissements, il est proposé sur 2018 :

- de finaliser les investissements commencés sur 2017 et plus particulièrement :
  - les travaux de construction de **salle multifonctions à dominante sportive de PLOGASTEL SAINT GERMAIN**,

Les financements suivants ont été sollicités : DETR Local (200 000€ obtenus), Fonds de Soutien à l'Investissement Local (200 000€ obtenus).

Ce projet est également financé par le Contrat de Territoire (15 % limité à 600 000€) et des financements sont également sollicités dans le cadre du contrat de partenariat Région/QCD

- **Le projet d'aménagement de Penhors** qui vise principalement :
  - La requalification paysagère du site
  - L'amélioration des conditions de circulation et de stationnement
  - L'amélioration des conditions de gestion du cordon de galets .Les travaux sont estimés à ce stade à un coût de l'ordre de 336 000 € TTC. Cependant, leur réalisation dépend de l'obtention des autorisations environnementales, sur un site situé dans un contexte présentant de fortes contraintes réglementaires : bande littorale, en bordure de zone NATURA 2000, étang littoral et cours d'eau impactés par les travaux,...

Le projet en l'état n'a pas été validé par la DREAL en 2017, dans un contexte de surcroît d'évolution réglementaire de dépôt et d'instruction des autorisations environnementales.

Il s'avère donc nécessaire de missionner un nouveau bureau d'études, plus pointu sur les dossiers réglementaires, pour un montant de 17000 € TTC. Il est à ce stade espéré pouvoir lancer les travaux fin 2019.

Sur 2018, sont à retenir : l'inscription des études et des acquisitions de terrains pour un montant TTC de 15 500 € et une subvention sur les études de 3 692€.

- d'inscrire une somme de 20 000€ afin de pouvoir mener une étude de programmation, de faisabilité, et de maîtrise d'œuvre, pour **l'aménagement intérieur du local AQUA B à l'espace Raphalen** à PLONEOUR,

- **à la salle AVEL DRO** : remplacement obligatoire de la chaudière pour 18 000 € TTC, ravalement du bâtiment pour 20 000 € TTC, rénovation progressive des enceintes de la salle de spectacle pour 3 000 € TTC,

- **au POLE NAUTIQUE** : Le remplacement du système de chauffage du poste de Penhors a été évalué à environ 15 000 €, la solution choisie étant similaire au bâtiment communautaire.

- **A la HALLE RAPHALEN** : l'installation de sèche-mains dans les vestiaires et les toilettes de la Halle pour 6 000 € TTC.

A cela pourrait s'ajouter les besoins recensés lors de la visite annuelle des équipements, et notamment : acquisition d'un matériel de levage des plaques de la fosse à l' AVEL DRO, et à la HALLE RAPHALEN la réfection du revêtement de la salle de saut (en cours d'évaluation par l'assurance dommage-ouvrage), petits aménagements des toilettes de la Halle, .....

Ce budget supporte également le **remboursement de la dette contractée pour le financement des équipements construits**, et financée en partie (50 %) par un reversement annuel des Communes sous forme de fonds de concours

Sur ce point, le Centre des Finances Publiques a souhaité revoir le financement des équipements communautaires, notamment sur le principe de participation des Communes calculé sur la base du coût de l'emprunt.

Sur ce point, la Collectivité souhaite que ce principe soit préservé sur les équipements communautaires de PLOZEVET, PLONEOUR et POULDREUZIC. Le principe réglementaire de calcul du fonds de concours sur le montant de l'investissement restant à charge sera appliqué pour la salle de PLOGASTEL.

D'autres dépenses seront nécessaires pour **l'entretien et le bon fonctionnement** des équipements existants : une enveloppe globale de 15 000€ est prévue pour les 3 équipements existants

\*\*\*\*\*

### **Objet 2-9 : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018/Prospective et services à la population**

**Sur le rapport d'Emmanuelle RASSENEUR**, Vice-présidente déléguée, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2018, concernant la prospective et les services à la population , et pris acte du débat intervenu:

#### ***Projet de territoire***

La démarche de projet de territoire initiée en 2015 se poursuit en 2018. L'objectif pour cette année est de définir la stratégie de développement territorial ainsi qu'un plan d'actions pour les 10 prochaines années. Celui-ci s'articulera autour de 3 axes :

- Axe 1 : Préserver l'environnement et le cadre de vie remarquable du territoire, le valoriser
- Axe 2 : Développer une économie en adéquation avec cet environnement
- Axe 3 : Préservation et développement du lien social

Ce travail réalisé en interne, présente l'intérêt de mobiliser élus et agents autour d'ambitions partagées, et doit nous éclairer dans des contractualisations comme le Contrat de Territoire passé avec le Conseil Départemental ou la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF dans la prolongation du Contrat Enfance Jeunesse.

Aujourd'hui, tous les EPCI s'engagent dans l'écriture d'un projet de territoire, qui peut être une base de concertation à des possibles évolutions de périmètres.

Concrètement, cette année 2018, il nous faudra finaliser l'écriture de fiches actions, qu'il conviendra tous les ans de revoir pour une évaluation, un réajustement du calendrier ou de l'engagement financier.

\*\*\*\*\*

### **Objet 2-10 : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018/Aménagement de l'espace**

**Sur le rapport de Pierre LE BERRE**, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2018, concernant l'aménagement de l'espace et pris acte du débat intervenu :

## Habitat

Concernant le **logement**, après l'adoption du PLH –programme local de l'habitat– en février 2015, les études pré-opérationnelles OPAH menées avec la Communauté de Communes du PAYS BIGOUDEN SUD et le choix d'un opérateur commun, nous sommes enfin entrés dans l'opérationnel.

Il est rappelé que les actions prévues au PLH, pour la période 2014-2020 sont estimées à 2.514.000€, la principale dépense étant celle du FIFI (fonds d'intervention foncière et immobilière) pour un 1m°€/200 000€ par an.

Toutefois, compte tenu de notre partenariat avec l'EPFB -Etablissement Public Foncier de BRETAGNE – et nos contraintes budgétaires, il a été décidé de limiter le recours à ce dispositif et de solliciter prioritairement l'EPFB sur les opérations foncières.

**Le dispositif d'aides au ravalement des façades** est mis en place depuis 2015:

En 2015, 11 dossiers ont été agréés, pour un montant global d'aide de 7 197€.

En 2016, 11 dossiers ont été agréés, pour un montant global d'aide de 10 352€.

En 2017, 15 dossiers ont été déposés, 6 agréés pour un montant global d'aide de 5 420 €.

Il est proposé pour ce budget 2018, une enveloppe de 30 000€.

**Le dispositif « Osez rénover et adapter votre logement »** (Opération Programmée de l'Habitat) prévu également dans le cadre du PLH, volet OPAH, vise à améliorer l'habitat privé par l'octroi d'aides. Il a été lancé en juillet 2016 et après un démarrage plus timide sur le HAUT PAYS BIGOUDEN que sur le PAYS BIGOUDEN SUD, on a constaté du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 janvier 2018:

- objectif annuel pour travaux d'énergie: 38, et 58 dossiers agréés sur 18 mois,
- objectif annuel pour travaux d'adaptation (au handicap, au vieillissement, de remis en état de l'habitat insalubre) : 17, et 26 agréés sur 18 mois.
- travaux lourds (avenant n°1 à la convention) : objectif annuel de 2 et 1 dossier depuis la signature de l'avenant au 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

Compte tenu du coût réel de l'ingénierie et du suivi animation confiée au cabinet CITEMETRIE, il est proposé d'inscrire 8 500€ (participation facturée par la CCPBS à notre collectivité, après déduction des subventions)

Concernant ces aides, il est opportun de prévoir une enveloppe de 51 000€.

L'année 2017 a également confirmé par délibération en date du 8 juin 2017, le lancement du dispositif **d'aides à l'accession à la propriété pour soutenir une accession abordable**, en ciblant les primo-accédants et sans limite d'âge. Ce dispositif s'accompagne de critères de ressources, de coût maximal d'acquisition de bâtiment, de périmètres d'application et les travaux doivent générer au moins 25% de gain énergétique. Il est proposé de mobiliser une enveloppe annuelle de 50 000€ pour ce programme « **Access'Habitat** » : objectif annuel de 10 dossiers, subvention forfaitaire de 5 000 €, aujourd'hui 1 dossier agréé.

En communication de l'ensemble des actions, on peut prévoir 1 000€ de dépenses.

Il y a lieu également de poursuivre notre collaboration avec la Communauté de Communes de DOUARNENEZ pour le pilotage et le suivi des actions qui découlent du PLH, par le partage d'un poste : coût estimé : 16 500€

Nous souhaitons poursuivre par ailleurs l'information de la population à toute question relative au logement (aide financière ou juridique) et notamment par les permanences de l'ADIL qui se tiennent 1 fois par mois sur le territoire, moyennant 5 500€ (le contact avec l'ADIL pouvant se faire à tout moment via internet ou par téléphone):

- mission de base : 0,202 €\*18 339h : 3 704, 50 €
- accompagnement « Access Habitat » : 0,10€\*18 339 h : 1 834 €.

### Compétence Gens du voyage :

Nous avons cette compétence depuis janvier 2017, toutefois à ce jour aucune dépense n'a été engagée.

Pour 2018, on pourrait participer au financement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une aire de 30 places, réalisée en commun avec la CCPBS et sur une répartition de 20 places pour la CC du Pays Bigouden Sud et de 10 places pour le HAUT PAYS BIGOUDEN. Ce transfert de compétences devra faire l'objet d'un examen par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées)

### Service Commun pour l'Instruction des documents d'urbanisme

Il a été décidé en 2017 que le service pour l'instruction des documents d'urbanisme soit opérationnel à l'échelle du Pays Bigouden. Il fonctionne ainsi depuis cette année sous l'égide de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

Une convention formalise les relations, des Communes et de notre Communauté de Communes avec cette collectivité.

Pour assurer l'installation du service au sein de la CC du Pays Bigouden Sud, nous devons prendre en charge une somme de 11 000 €, correspondant à des frais de matériel et logiciel informatique, ainsi que d'acquisition de mobilier. Suite à la suppression du service au sein de notre collectivité, nous devons également prévoir le financement d'un poste d'agent, en attente de son affectation dans une autre collectivité et son accompagnement à la mobilité par le CDG.

Les premiers mois de fonctionnement témoignent de la pertinence de l'échelle retenue pour ce service.

Ces dépenses sont affectées au budget Administration Générale.

\*\*\*\*\*

### **Objet 2-11: Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018/Environnement et littoral**

**Sur le rapport de Pierre LE BERRE**, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2018, concernant l'environnement et le littoral, et pris acte du débat intervenu :

### **Une année dédiée aux investissements**

La mission randonnée occupe une place prépondérante au sein du service environnement. L'année 2018 présente des dépenses importantes en termes d'investissement pour deux raisons principales.

Jusqu'à présent l'équipe ne disposait que de peu de moyens techniques pour effectuer les tâches d'entretien et a dû s'équiper pour être plus efficace et rapide dans ses missions. Ce nouvel équipement doit également permettre de dégager du temps pour assurer l'entretien en régie de 3 zones d'activités.

Aussi, il est proposé d'inscrire 62 636,16 € pour l'acquisition d'un tracteur, d'un treuil électrique, d'une débrousailluse, d'un souffleur, d'un réciprocatrice, de petit matériel (élagueuse, ponceuse, et rabot) et de 40 traverses bois (permettant l'aménagement des sentiers : ponts, marches, etc...)

Un gros travail de balisage, signalétique et mise en valeur des sentiers de randonnée est également en cours via un travail collaboratif mené au sein de l'A OCD. Des bornes signalétiques viennent d'être installées sur l'ensemble des sentiers et des panneaux d'entrée de boucles sont en cours de préparation.

Pour les panneaux d'entrée de boucle (14 panneaux) et les panneaux signalétiques d'information, il est proposé d'inscrire 17 257,46 € au budget. Les subventions du Département représenteraient une recette de 3833,56 € (sous réserve qu'ils correspondent à la charte de balisage actuellement en cours de réalisation pour 8 circuits inscrits au PDIPR).

Au niveau de la gestion des espaces naturels liés au littoral, le projet proposé pour 2018 vise à remplacer le parc de bacs à marée vieillissant. Aussi il est proposé d'inscrire au budget 600 € pour la commande de 10 bacs.

### **Plan de lutte contre le frelon asiatique**

Dans le souci de pérenniser les efforts entrepris pour la lutte contre le frelon asiatique, il est proposé d'inscrire 40 000 € afin de subventionner les destructions de nids et à la formation des référents communaux.

### **Atlas de la Biodiversité Intercommunal**

Sous condition d'accord de subventionnement par la Région Bretagne (53% dans le cadre d'un programme FEADER + 20 000 € dans le cadre du Contrat Nature), il est proposé d'inscrire 89 543 € sur 3 ans (2018-2020) afin de réaliser un Atlas de la Biodiversité Intercommunal par Bretagne Vivante. Resterait à charge de la collectivité 22 085,21 €.

Ce projet a pour but de réaliser un état des lieux et d'établir des préconisations pour la préservation de la faune et de la flore du territoire.

Une attention particulière sera portée à la sensibilisation des habitants aux enjeux de la biodiversité (tout public et jeune public) et à la restitution du rapport afin qu'il devienne un outil de travail transverse.

### **Autres dépenses de fonctionnement**

Les autres dépenses de fonctionnement sont relatives aux salaires, tenues, à l'entretien des véhicules et du matériel, au carburant. Il est également proposé d'inscrire 800 € pour la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité par des animations (sensibilisation des habitants à la lutte contre le frelon asiatique, Semaine Européenne du Développement Durable).

En termes de ressources humaines, il est proposé de recruter comme tous les ans un agent durant 2 mois pour une aide à l'entretien des sentiers (15 mai – 15 juillet), un agent durant 1 mois pour l'entretien du littoral et des espaces naturels, un stagiaire durant 5 mois ½ pour préparer le plan de gestion de site des terrains du Conservatoire du Littoral.

Le budget 2018 portera la dépense des travaux de signalétique **de la route du Vent Solaire**, qui traverse notre territoire, en partant de Penmarch jusqu'à la Pointe du Raz, travaux réalisés en 2017.

**Sur la surveillance des plages**, il est prévu la reconduction des moyens des années précédentes, à savoir :

- l'affectation de 2 CRS à Penhors en juillet et août 2018 : du 5 juillet au 2 septembre
- l'affectation de sauveteurs SNSM, du 7 juillet au 2 septembre, et comme l'an passé :

- 1 chef de secteur à temps partagé avec la Communauté de Communes du Cap Sizun
- 2 sauveteurs chefs de poste (Plovan + Plozévet)
- 2 sauveteurs adjoints au chef de poste (Plovan + Plozévet)
- 5 sauveteurs dont 1 basé à Plovan, 1 basé à Pouldreuzic, 1 basé à Plozévet, 1 tournant Plovan / Pouldreuzic et un temps partagé entre Plozévet et Plouhinec (Com Com Cap Sizun)

Pour mémoire, en 2017, le coût de la surveillance de plage était de plus de 60 000€.

### **Aménagements de Lessunus et Palud Gourinet**

Ce projet concerne l'aménagement de deux RIC, à Lessunus (Plozévet) et Palud Gourinet (limite Pouldreuzic / Plozévet), régulièrement inondées du fait des crues de leurs cours d'eau respectifs, du niveau du cordon littoral en aval, ou des submersions marines. Ces voies sont également situées sur des itinéraires cyclistes, et en déviation du GR34.

L'objectif du projet est de :

- supprimer le risque d'inondations des voies
- aménager les voies pour la circulation piétonne et cycliste
- préserver et restaurer la continuité écologique des cours d'eau, le cas échéant sous maîtrise d'ouvrage déléguée par Ouesco
- supprimer l'ouvrage béton du cordon de galets de Lessunus
- régulariser les modalités de gestion des cordons littoraux

Ces projets se déroulent dans un cadre réglementaire environnemental encore plus contraignant que sur le projet de Penhors.

Le chiffrage du projet total est très imprécis à ce stade, de l'ordre de 250 000 à 400 000 € HT € pour les études et travaux, par site. Ce montant élevé est lié à la nécessité de reprendre des ouvrages d'art en zone humide. Les travaux sont susceptibles d'être réalisés à partir de 2020 au plus tôt, en une ou deux tranches.

Il est proposé de démarrer les études en 2018, pour un montant approximatif estimé de 30 000 en 2018 et 50 000 € en 2019. Les possibilités de subvention ne sont pas connues à ce stade. Ce montant est lié à la complexité des dossiers réglementaires et à la nature du projet.

\*\*\*\*\*

## **Objet 2-12 : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018/Action Sociale**

**Sur le rapport d'Albert LE BERRE**, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2018, concernant l'action sociale, et pris acte du débat intervenu :

La réflexion sur les questions relatives à l'action sociale est menée au sein du Conseil d'Administration du CIAS, de la commission action sociale de la Communauté de Communes, mais également dans d'autres commissions : enfance, jeunesse...ou soit au travers de réflexions accompagnant des orientations et actions, telles que PLH, Mission Locale, transport...

Le budget CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), a l'an passé bénéficié d'une subvention du budget ADMINISTRATION GENERALE de l'ordre de **44 000€**, dotation qui permet notamment de financer le CLIC du Pays Bigouden, porté par la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, la cotisation versée au CNAS ( Centre national d'action sociale), et des amortissements d'actifs. Pour 2018, la participation serait de 40 000 €.

Le CIAS, est l'instance opérationnelle à direction des personnes âgées, par la gestion des établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes du territoire ou encore du SSIAD (services de soins à domicile).

La **Résidence La Trinité** a retrouvé toute sa place dans le territoire. Le foyer-logement désormais dénommé Résidence Autonomie, affiche un bon taux d'occupation.

Pour la **Résidence Parc an Id**, nous devrions finaliser le projet de réhabilitation et d'extension par la création d'une unité supplémentaire qui vise à supprimer les chambres doubles et porter la capacité réelle de l'établissement à 84 lits, au lieu de 75 actuellement,

Le permis de construire, a été délivré, la préparation des appels d'offres et la recherche des financements, se poursuivent. Le début des travaux devrait intervenir au second semestre 2018, sous réserve de l'obtention des financements attendus. Nous restons effectivement vigilants sur l'impact de ces travaux sur le prix de journée.

Nous constatons l'émergence d'une organisation à géométrie variable concernant les établissements et le maintien à domicile, et son animation. Les savoirs faire existent à plusieurs niveaux :

- le CLIC assure des actions reposant souvent sur les CCAS des Communes
- le SSIAD intervient pour les soins à domicile
- les ADMR et certains CCAS accompagnent le maintien à domicile
- la MAIA - Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA) coordonne les professionnels du secteur sanitaire et du secteur médico-social face à des cas complexes
- les associations « Créons du lien » ou « les Petits Frères des Pauvres » chacune dans leur logique, oeuvrent pour rompre l'isolement.

L'ouverture depuis septembre 2017 de la MSAP – Maison des Services au Public – est une première réponse à une meilleure accessibilité des services au public et notamment aux publics en besoin d'accompagnement : droits et aides financières, informations, usages numériques. La fréquentation du public est en augmentation constante ainsi que le nombre de partenaires : CAF, Pôle Emploi, Mission locale, ACTIFE, CDAS, CITEMETRIE, ADIL, Espace info énergie, AGORA JUSTICE, FEPPEM, Chambre des métiers, T'es Cap

En cours : la MSA et la MDPH.

Pour 2018, notre objectif est de renforcer :

- la communication sur cette action et notamment par une signalétique appropriée, et le travail en réseau avec les mairies
- le partenariat entre ces acteurs par des actions ciblées
- leur accompagnement par des outils de type – salle de formation avec ordinateurs – à usage de l'ensemble de la collectivité.

La commission action sociale devra cette année aussi se mobiliser dans la réflexion de la CTG (Convention Territoriale Globale) portée par la CAF dans la continuité du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) et sur le volet cohésion sociale du Contrat de Territoire. Dans ces démarches transversales, nous devons toutefois rester vigilants à la place des élus de proximité, pour une adéquation des outils aux besoins du territoire.

\*\*\*\*\*

**Objet 2-13 : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018/GEMAPI et participation aux syndicats gestionnaires de SAGE**

**Sur le rapport de Michel BUREL**, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2018, concernant la GEMAPI, et pris acte du débat intervenu :

Nous avons voté fin 2017 la prise de compétence GEMAPI, ainsi que la prise de compétence sur des missions complémentaires du grand cycle de l'eau, nécessaires pour pouvoir adhérer à Ouesco.

Ces prises de compétence n'amènent pas de dépenses supplémentaires directes :

- la compétence PI (prévention des inondations), qui reste communautaire, n'amène pas de projet identifié à ce stade
- la compétence GEMA, et les missions complémentaires, sont transférées aux syndicats gestionnaires des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), dans le cadre de l'adhésion à ces syndicats :
  - OUESCO : gestionnaire du SAGE Ouest Cornouaille. La participation est de 13 000 €/an à ce stade. Cette dépense était jusqu'ici portée par le budget eau potable, ce qui n'est plus possible, et doit donc être portée par le budget général.  
Du fait d'une modification des statuts de Ouesco, non encore effective, le coût de notre participation devrait évoluer en cours d'année, sans que le montant ne soit connu à ce stade. Le coût devrait également augmenter, en 2018 ou à partir de 2019, pour intégrer la réalisation d'un programme de travaux sur les cours d'eau du territoire.
  - SIVALODET (bassin versant de l'Odét) : il sera proposé d'adhérer à ce syndicat en 2018, pour un montant de 600 €/an environ
  - EPAB BAIE DE DOUARNENEZ : il sera proposé d'adhérer à ce syndicat, pour un montant de 300 €/an, plus un coût en cas de participation à des actions du syndicat (actions bocagères,...) – pas de projet en 2018.

\*\*\*\*\*

**Objet 3-1 Finances et administration générale/Annulation de créances sur le budget DECHETS suite à jugement du TI de Quimper**

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire prend acte de l'annulation de dettes – d'un montant de 324 €, 390 €, et 33.57 € - imputées à l'article 6542 « créances éteintes », suite à jugement du Tribunal d'Instance de Quimper.

\*\*\*\*\*

**Objet 3-2 Finances et administration générale/DM n°1-2018 sur le budget déchets**

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la DM n°1-2018 sur le budget déchets :

<i>DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2018</i>						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Dépenses						
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM	Remarques
011	Art.6228	Remboursement de frais	314 500.00	-8 000.00	306 500.00	Redevances des déchets 2017
67	Art.673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000.00	8 000.00	12 000.00	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>				<b>0.00</b>		

\*\*\*\*\*

**Objet 3-3 Finances et administration générale/ Modification de la délibération du 18 décembre 2017 relative au BP 2018 ASST NON COLLECTIF**

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire prend acte d'une erreur de transcription de la délibération relative au vote du budget 2018 de l'Assainissement Non Collectif, qui doit être modifiée comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 26 275.64 € TTC au lieu de 23 156.57 € TTC

Recettes de fonctionnement : 27 500.00 € TTC

Etant entendu que le budget mentionnait bien ces 2 chiffres.

\*\*\*\*\*

**Objet 3-4 Finances et administration générale/Participation au SIOCA pour 2018**

Sur le rapport du Président Pierre PLOUZENNEC, à l'unanimité des membres – à l'exception de Pierre PLOUZENNEC ne prenant pas part au vote – le Conseil Communautaire valide le montant de la participation 2018 au SIOCA de l'Ouest Cornouaille, pour un montant de 14 247, 10 €.

\*\*\*\*\*

**Objet 3-5 Finances et administration générale/Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes de la Taxe de Séjour**

Sur le rapport de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention d'adhésion avec la DGFIP, pour permettre le paiement en ligne de la taxe de séjour, pour les hébergeurs.

\*\*\*\*\*

**Objet 3-6 Finances et administration générale/Clôture du budget de la ZAE de Kerganet sud – Keraden**

**Sur le rapport de Christian JOLIVET, Vice-président délégué,** à l'unanimité, le Conseil Communautaire émet un avis favorable à la clôture du budget ZAE de Kerganet sud – Keraden.

\*\*\*\*\*

**Objet 3-7 Finances et administration générale/MEGALIS – Projet BTHD - avenant à la convention de financement de la Tranche 1**

**Sur le rapport de Philippe RONARCH, Vice-président délégué,** le conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'avenant 1 à la convention de co-financement de la tranche 1 du projet de déploiement de la fibre optique, annexé à la délibération.

\*\*\*\*\*

**Objet 3-8 Finances et administration générale/Echange parcellaire entre la Communauté de Communes et SAS DISTRIVERT sur la commune de Plovan**

**Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- considère l'échange parcellaire entre la Communauté de Communes et SAS DISTRIVERT sur la commune de Plovan équilibré et dit qu'il sera réalisé sans contrepartie financière,
- autorise le Président à signer les actes administratifs nécessaires à l'échange parcellaire.

\*\*\*\*\*

**Objet 4-1 Personnel/Surveillance des plages**

**Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- sollicite l'affectation de 2CRS pour le poste de secours de Penhors, du 5 juillet au 2 septembre 2018,
- reconduit auprès de la SNSM la demande des effectifs, comme l'an passé :
  - 1 chef de secteur à temps partagé avec la Communauté de Communes du Cap Sizun
  - 2 sauveteurs chefs de poste (Plovan + Plozévet)
  - 2 sauveteurs adjoints au chef de poste (Plovan + Plozévet)
  - 5 sauveteurs dont 1 basé à Plovan, 1 basé à Pouldreuzic, 1 basé à Plozévet, 1 tournant Plovan / Pouldreuzic et un temps partagé entre Plozévet et Plouhinec (Com Com Cap Sizun)
- autorise le Président à signer les conventions à passer.

\*\*\*\*\*

**Objet 4-2 Personnel/Accueil de stagiaires et obligation de gratification**

**Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENNEC,** à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à signer les conventions tripartites collectivité/stagiaire/établissement d'établissement et tout document en découlant,
- prend acte qu'une gratification est obligatoire pour les stages de plus de 2 mois et que son montant est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale par heure effective de stage,
- prend acte que les stagiaires bénéficieront le cas échéant, à l'occasion de déplacements nécessaires à la réalisation de la mission, d'une prise en charge de leurs frais de déplacement et/ou de repas, selon les tarifs en vigueur,
- inscrit les crédits nécessaires au budget concerné (AG).

\*\*\*\*\*

#### **Objet 4-3 Personnel/Octroi d'une indemnité de responsabilités aux régisseurs**

Sur le rapport du Président, **Pierre PLOUZENNEC**, et compte tenu d'un montant de l'encaisse mensuelle à 8500 € et du fonds de caisse fixé à 100 €, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- décide d'allouer aux régisseurs, en contrepartie des contraintes inhérentes à leur fonction, une indemnité de responsabilité annuelle à hauteur du montant prévu dans l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 soit :

- au régisseur : une indemnité annuelle de 160 € brut
- au mandataire (régisseur suppléant) : une indemnité annuelle de 160 € brut au prorata des jours où il remplace effectivement le régisseur (calcul en trentièmes)

Ces montants sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation en vigueur et en cas de modification du montant des recettes encaissées.

- autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

\*\*\*\*\*

#### **Objet 4-4 Personnel/Modification du tableau des effectifs/Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe en un poste de rédacteur au 1<sup>er</sup> avril**

Sur proposition du Président, **Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de modifier**, dans le cadre de la promotion interne, **le tableau des effectifs** :

<b>budget</b>	<b>Objet</b>	<b>nombre de poste</b>	<b>date</b>
AG	Transformation d'un poste d'Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe emps complet en poste de rédacteur à temps complet	1	01/04/18

\*\*\*\*\*

#### **Objet 4-5 Personnel/ délibération 2-1 du 16 décembre 2016**

Sur proposition du Président, **Pierre PLOUZENNEC**, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, décide de modifier les termes de la délibération en date du 16 décembre 2016 et fixe le régime indemnitaire d'un contractuel à 470 € brut/mois.

\*\*\*\*\*

#### **Objet 5-1 Eau/Convention d'occupation du domaine public « château d'eau de PLOZEVET ».**

Sur présentation de **Michel BUREL**, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide les conditions d'occupation du domaine public – sur le château d'eau de Kerlaeron à PLOZEVET - telles que proposées,
- autorise le Président à signer la Convention à passer avec la société INFRACOS et l'exploitant, la SAUR.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-2 Eau/Proposition de solliciter des subventions pour la mise en œuvre de la Déclaration d'Utilité Publique pour les ressources de Saint Ronan.**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué,** à l'unanimité, le Conseil Communautaire, autorise le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil départemental et du Conseil régional pour la mise en œuvre de la Déclaration d'Utilité Publique pour les ressources de Saint Ronan.

\*\*\*\*\*

**Objet 6-1 Déchets/Avenant à la convention type entre l'éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers et la Communauté de Communes du haut pays Bigouden**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant, à la convention type entre l'éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers et la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

\*\*\*\*\*

**Objet 7-1 Assainissement/ Renouvellement de la convention de rejets avec Capitaine Cook**

**Sur proposition de Thierry LE GALL, vice-président délégué,** le conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention avec l'industriel Capitaine COOK, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée de 3 ans renouvelable,
- autorise par cette convention l'industriel Capitaine COOK à rejeter ses effluents prétraités dans le réseau public d'assainissement.

\*\*\*\*\*

**Objet 8-1 Commande Publique/Adhésion au groupement de commandes coordonné par QCD et crée pour la mise en place d'une solution collective de WIFI territoriale**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC,** à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de groupement de commande, en vue de la réalisation des études préalables à l'installation, et de l'acquisition des matériels et logiciels, pour la mise en place d'une solution collective de WIFI territoriale.

\*\*\*\*\*

**Objet 8-2 Commande Publique/Information sur les marchés conclus en procédure adaptée depuis le 18 décembre 2017**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC,** le Conseil Communautaire prend acte des marchés conclus en procédure adaptée depuis le 18 décembre 2017

Marchés Publics conclus depuis le 18 décembre 2017				
--	--	--	--	--

OBJET DU MARCHÉ	PROCEDURE	N° LOT	Nature du lot	ENTREPRISES	DATE DE NOTIFICATION	DUREE	MONTANT DU MARCHÉ EN € HT
<i>Nettoyage des locaux du siège administratif de la Communauté de Communes</i>	Adaptée			NET PLUS	10/01/2018	1 an, renouvelable 2 fois	11 064,00 (annuel)
<i>Interconnexion Landudec Plozévet</i>	Adaptée	1	Réseaux	CISE TP	07/03/2018		429 725,00 €
		2	Equipts spéciaux	SAUR	07/03/2018		84 085,00 €

\*\*\*\*\*

**Objet 9-1 Questions diverses/Délibérations du Bureau Communautaire**

Sur le rapport du Président, Pierre PLOUZENEC, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du Bureau Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2018.

\*\*\*\*\*

**Objet 9-2 Questions diverses/Environnement/avenant n°2 Convention pour la prise en charge financière des interventions de destruction de nids par des prestataires dans le cadre de la lutte collective contre les frelons asiatiques.**

Sur le rapport de Pierre LE BERRE, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- valide les termes de l'avenant n°2 à la convention, tel que proposé,
- autorise le Président à signer l'avenant aux conventions passées avec Christophe BUANIC et ARQ Services 29.

\*\*\*\*\*

Fait et affiché, à POULDREUZIC, le 14 mars 2018.

Le Président,


  
**Pierre PLOUZENEC**

